

L'Agefiph et son offre de services maintien dans l'emploi



Un peu d'histoire...



La loi de 1987, Création de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

Obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés pour les entreprises de 20 salariés et plus

Mise en place d'une contribution pour les entreprises n'atteignant pas ce taux de 6%

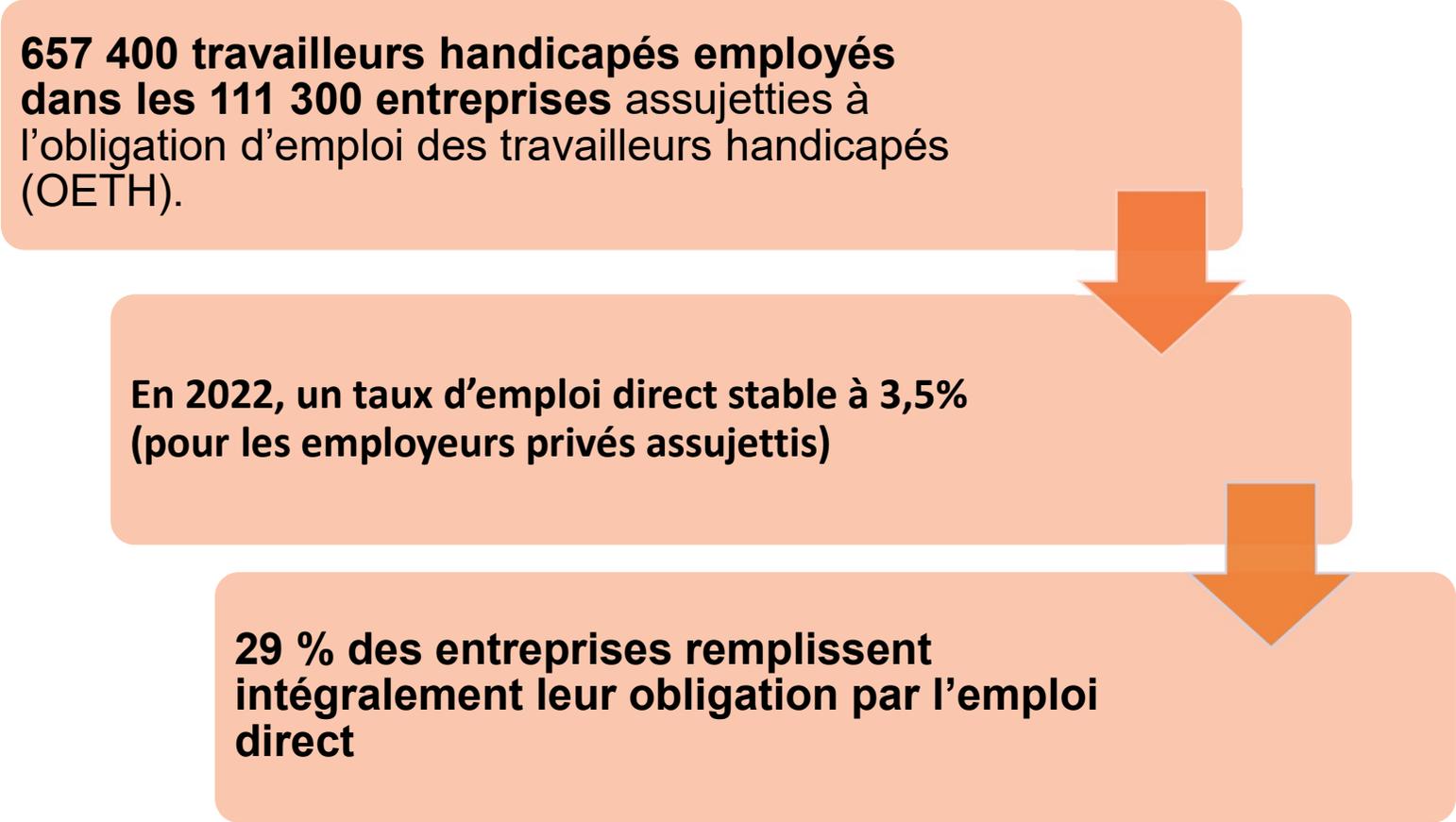
Création d'un fonds de collecte et de redistribution

pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé en complémentarité du droit commun

Naissance de l'Agefiph

Quelques données sur l'obligation d'emploi TH

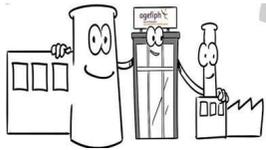
657 400 travailleurs handicapés employés dans les 111 300 entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).



En 2022, un taux d'emploi direct stable à 3,5%
(pour les employeurs privés assujettis)

29 % des entreprises remplissent intégralement leur obligation par l'emploi direct

L'Agefiph : notre offre de services



Université du Réseau
des Référents Handicap

activ box
SENSIBILISATION & HANDICAP

Notre offre d'accompagnement des entreprises

Répondre à toutes questions
que l'entreprise peut se poser
sur le champ du handicap

Intégrer le handicap dans la
gestion des ressources
humaines de l'entreprise

Réseau des référents handicap
Centre de ressources, outils de
communication, activ'Box



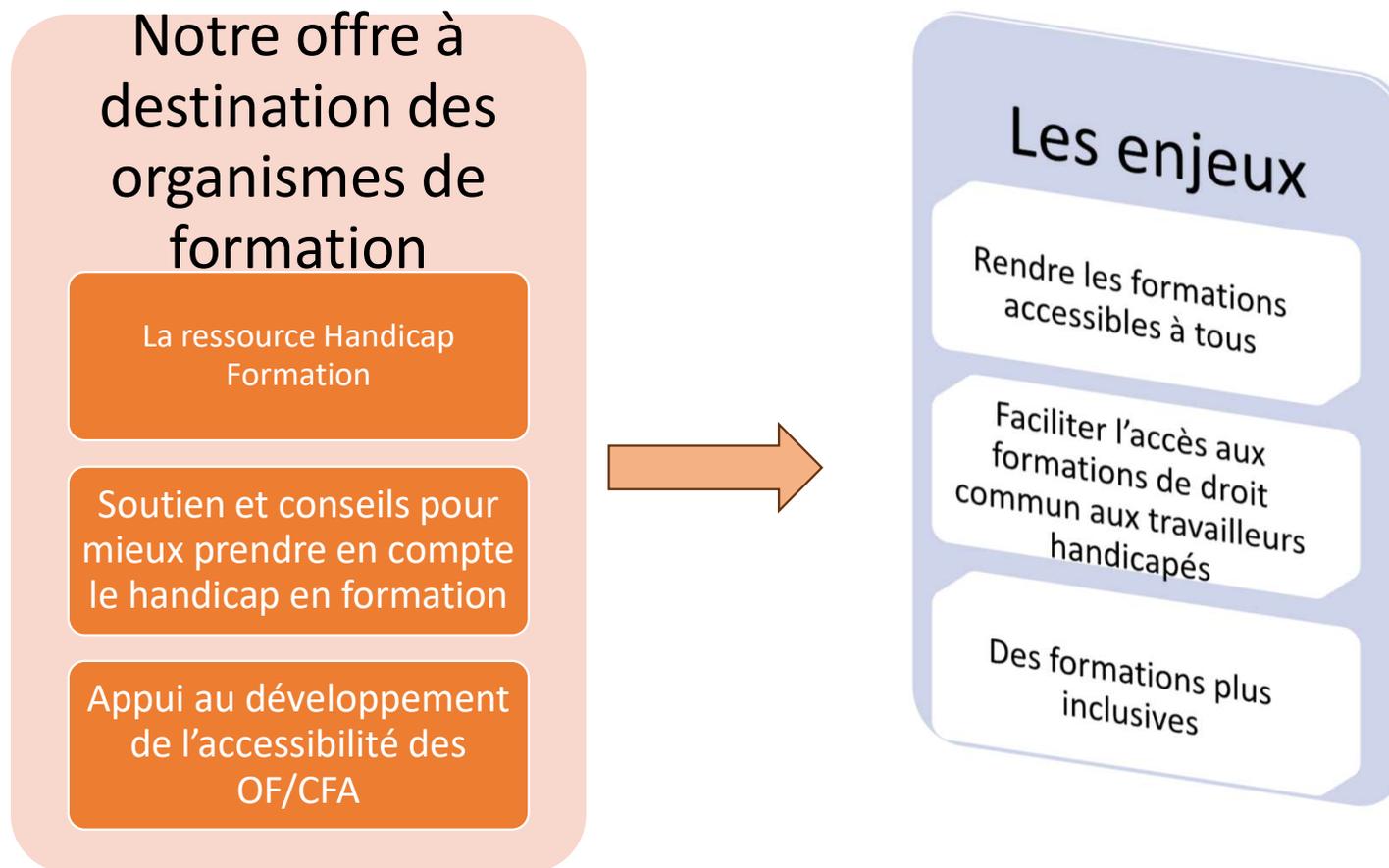
Offre délivrée à 48% pour
des entreprises de 20 à 99
salariés et 21% pour des
entreprises de 100 à 249
salariés

Des professionnels qui se
déplacent en entreprise pour
sensibiliser au handicap

Des outils de communication
personnalisables pour les
entreprises

entreprises@agefiph.asso.fr pour les grands comptes
et déclinaison adresse mail régionale entreprises.ile-de-france@agefiph.asso.fr par exemple

L'Agefiph : notre offre de services



Retrouver la RHF sur notre site :

https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation?gad_source=1&gad_source=1&gclid=EAIaIQobChMIwO-r1_2SiQMVEEBBAh1RGB8KEAAYASAAEgLb-fD_BwE

L'Agefiph : notre offre de services

Notre offre d'appui à la professionnalisation

Pour développer vos
connaissances et pratiques en
matière de handicap en
formation et emploi

Pour tous les professionnels
qui accompagnent les
personnes handicapées

Disponible en ligne en
autoformation.



Les enjeux

Professionaliser
l'ensemble des acteurs sur
le handicap

Déployer la connaissance de
notre offre de services auprès
des acteurs du maintien et de
la PDP



Retrouver l'appui à la
professionnalisation
sur notre site :

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/appui-la-professionnalisation-developper-vos-pratiques-pour-lemploi-des>



L'Agefiph : notre offre de services



Notre offre de services

Appuis spécifiques

Etudes ergonomiques

Conseil et accompagnement à la création d'entreprise



Appui expert d'une déficience (visuelle, auditive, motrice, psychique et troubles du neuro développement) permettant d'identifier précisément les conséquences du handicap et les moyens de le compenser



Analyser la situation de travail et identifier les solutions permettant l'adaptation du poste de travail en fonction de la situation de handicap de la personne concernée (pour les situations complexes)



Accompagnement par un prestataire spécialiste de la création d'entreprise sélectionné par l'Agefiph, avant et pendant la création ou la reprise d'une entreprise

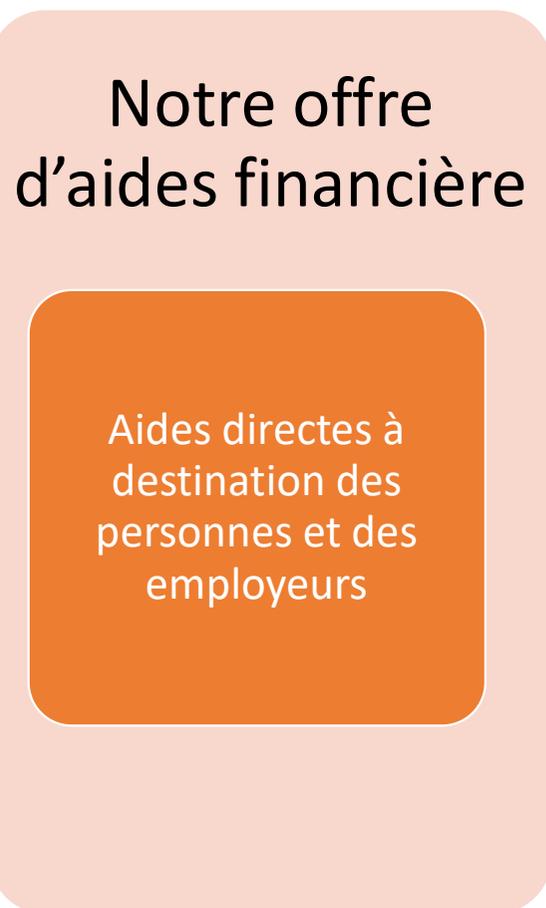
Services mobilisables par les organismes habilités par l'Agefiph – Prestataires sélectionnés par appel d'offres

L'Agefiph : notre offre d'aides financières



Les aides de l'Agefiph ne sont pas accessibles de droit, leur délivrance n'est pas automatique

- ✓ En complément du droit commun
- ✓ Pour compenser le handicap



Aide à l'adaptation des situations de travail

Aide à l'accueil, l'intégration et à l'évolution professionnelle

Aide liée à la lourdeur du handicap (RLH)



Aide prothèses auditives

Aide technique en compensation du handicap

Aide aux déplacements

Aide à la création entreprise



Retrouver le guide des aides et services sur notre site :



<https://www.agefiph.fr/conseiller-lemploi>

L'Agefiph : pilotage et co-pilotage de dispositifs

Les dispositifs co-définis et co-financés

Cap emploi

Comète

Emploi accompagné



Les enjeux

Veiller à la bonne complémentarité de ces dispositifs

Repositionner ces accompagnements experts auprès des acteurs de la PDP

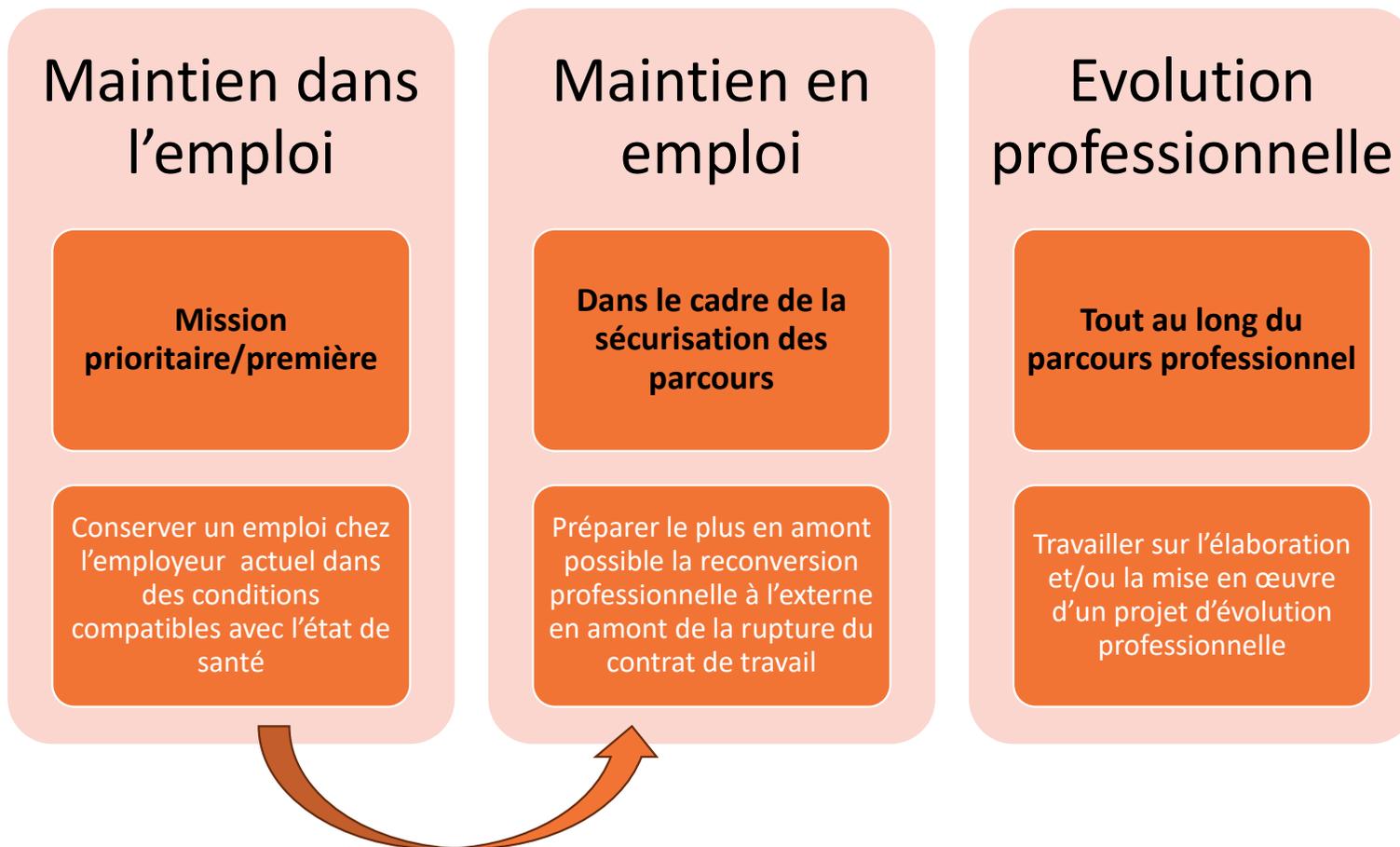


Cap emploi

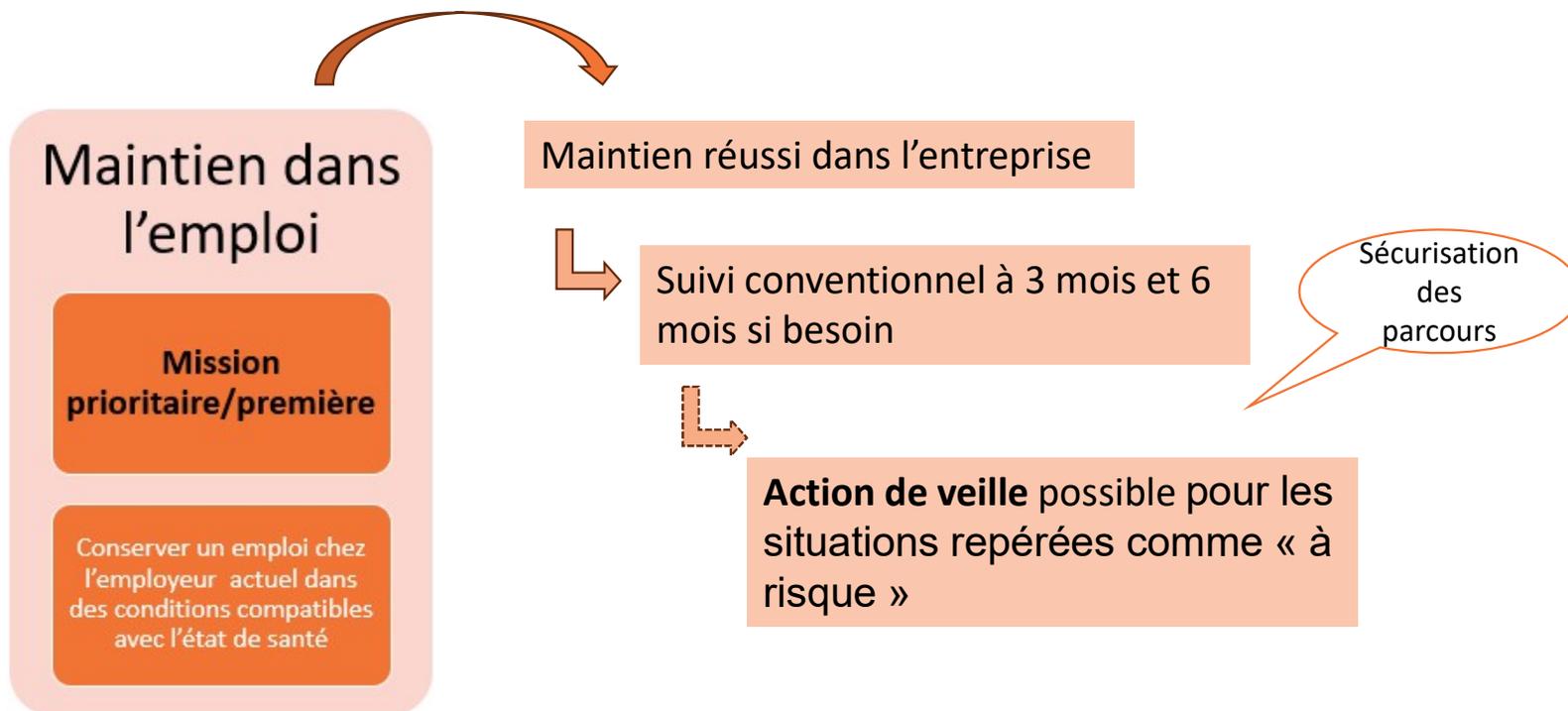


Pour les missions d'accompagnement dans l'emploi, 2 co-financeurs : Agefiph et FIPHFP

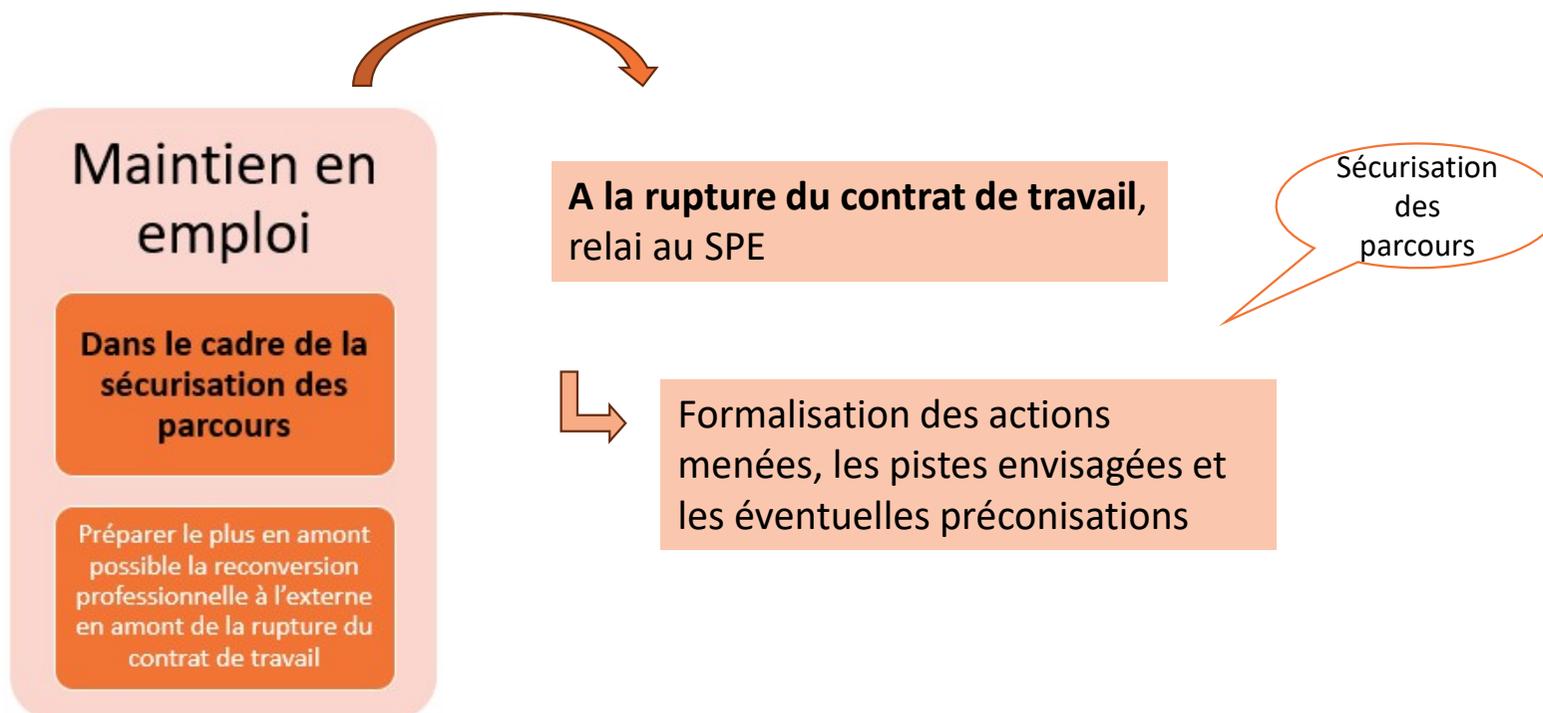
Cap emploi – Les missions d’ « Accompagnement dans l’emploi »



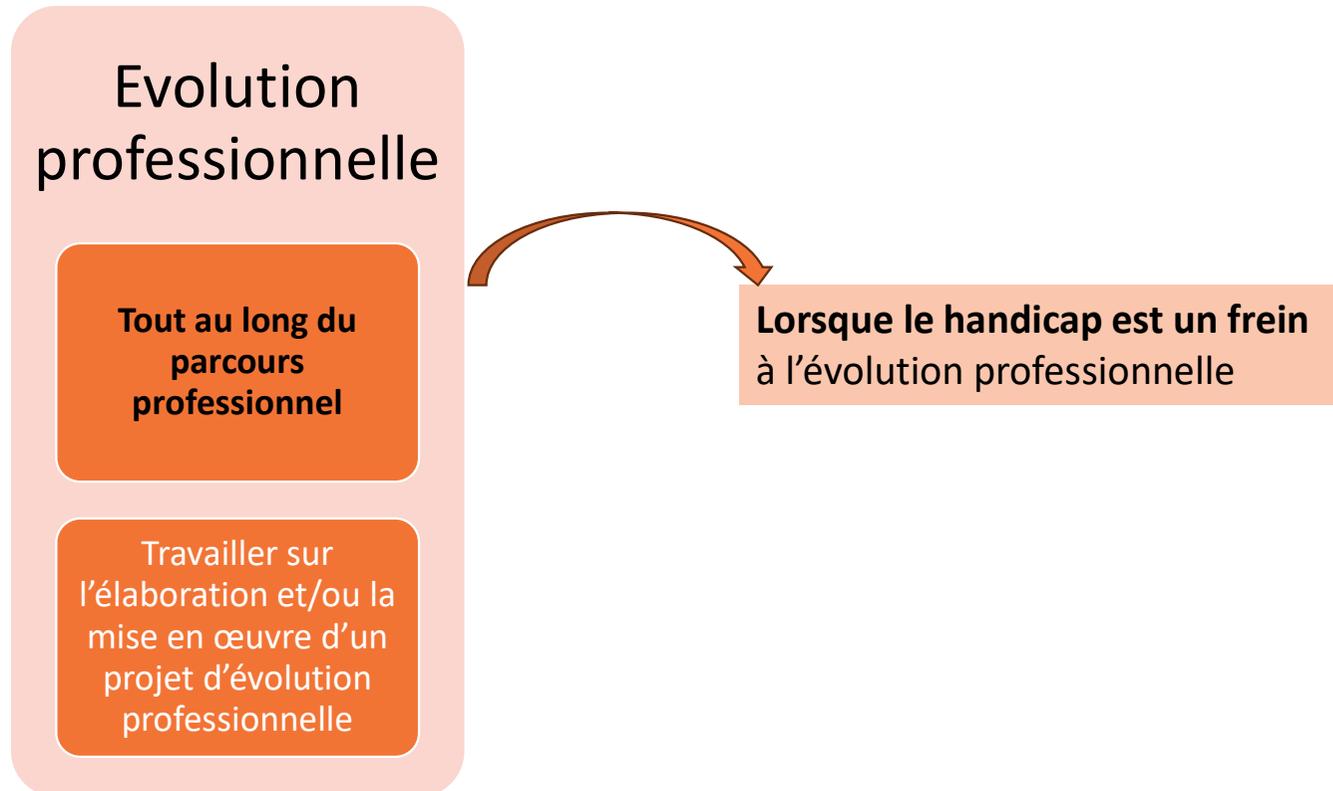
Cap emploi – Les missions d’ « Accompagnement dans l’emploi »



Cap emploi – Les missions d’ « Accompagnement dans l’emploi »



Cap emploi – Les missions « Accompagnement dans l'emploi »



Les enjeux partagés et complémentaires Agefiph – Cap Emploi



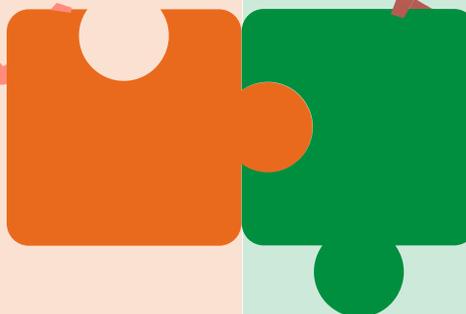
L'offre maintien :
les interventions coordonnées
de l'Agefiph et Cap emploi

RÉPONDRE AUX BESOINS DES EMPLOYEURS

Passage de relais entre Agefiph et Cap emploi
ou Cap emploi et Agefiph

Agefiph approche globale

Informier, sensibiliser,
conseiller et
accompagner sur le
**champ général du
handicap**, et
**l'obligation d'emploi
des TH**



Cap emploi approche individuelle

Informier et conseiller sur
ses **missions
d'accompagnement**
vers et dans
l'emploi, pour des
**situations
individuelles**



Les enjeux partagés et complémentaires Agefiph – Cap Emploi



L'offre maintien :
les interventions coordonnées
de l'Agefiph et Cap emploi

APPORTER UNE RÉPONSE À UN BESOIN INDIVIDUEL DE COMPENSATION, POUR L'EMPLOYEUR ET/OU LA PERSONNE

Complémentarité des offres de service entre Agefiph et Cap emploi

Cap emploi

Définir le besoin de compensation,
Appui à l'identification et à la
mobilisation des services et des
aides



Agefiph

Proposer et mettre à disposition
des services et des aides